

Des fondations en faveur de projets numériques

Internet est devenu indispensable pour travailler, étudier, rester en communication avec son entourage ou encore faire des démarches administratives. Mais l'appropriation du numérique par les utilisateurs (personnes âgées, jeunes, etc.) reste très variable.



Deux fondations proposent des appels à projets axés sur le numérique afin d'en faire un levier d'insertion ou de contribuer au développement d'un internet plus solidaire.

Fondation Aesio : 600 000 euros pour huit projets

La Fondation d'entreprise Aesio a pour mission d'agir pour le bien-être mental des personnes. Depuis 2022, elle fonctionne par appels à projets dont le dernier s'intitule « Le numérique en santé mentale : un levier pour s'entraider et renforcer son pouvoir d'agir ». Il a pour objectif de soutenir des projets portés par des structures d'intérêt général, qui contribuent à renforcer l'entraide et/ou le pouvoir d'agir des personnes concernées par des troubles psychiques et/ou leurs aidants, grâce aux outils numériques. Cela peut concerner un accès à de l'information sur les troubles psychiques ; des partages d'expériences ; l'orientation dans un parcours de soins et/ou le quotidien ; proposer une mise en relation avec des structures de soins ou d'accompagnement... Attention : le projet doit nécessairement impliquer les personnes concernées et éventuellement leurs aidants dans toutes les étapes. L'éligibilité de votre projet peut se vérifier directement sur le site de la fondation. Les lauréats doivent être autorisés à délivrer des reçus au titre de dons. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 17 août inclus, uniquement en ligne (soumettre-un-projet.aesio.fr). La commission de présélection instruit les dossiers le 26 juin et

le 26 septembre 2023. Ces dossiers sont ensuite soumis au conseil d'administration (qui se réunit le 17 octobre pour la 1^{re} session et le 8 décembre pour la 2^e). L'enveloppe disponible pour chaque session de sélection est de 300 000 euros. Le nombre de projets soutenus par session ne peut excéder quatre. Les projets lauréats pourront être accompagnés durant un, deux ou trois ans et seront formalisés par une convention de mécénat.

Fondation Afnic : 10 000 euros pour des ateliers numériques

La Fondation Afnic pour la solidarité numérique soutient le développement d'un internet solidaire ainsi que la formation et la sensibilisation à ses usages. L'appel à projets « Ateliers numériques », à destination des structures dont les

recettes annuelles 2022 n'excèdent pas 500 000 euros vise des projets de création et d'animation d'ateliers numériques collectifs pour accompagner les personnes qui en sont éloignées. Les trois axes identifiés sont : la prévention des risques d'internet (divulgaration d'informations personnelles, cyberharcèlement, addiction, fake news...); la sensibilisation aux impacts du numérique sur l'environnement ; la formation aux logiciels alternatifs (bureautique, traitement d'images, montage vidéo...). Ces projets seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros pour un an. Le dépôt de dossier se fait exclusivement en ligne jusqu'au 25 septembre 2023 midi.

Émilie Gianre

En savoir plus

- fondation.aesio.fr/soumettre-un-projet
- s.421.fr/fondation-afnic

LES DIFFICULTÉS NUMÉRIQUES S'ACCROISSENT

Aujourd'hui, 13 millions de Français n'ont pas accès au numérique, par manque de connaissance, d'équipement ou de connexion. Le Baromètre du numérique 2022, mené par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), fait état que 48 % des Français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet (+ 13 points par rapport à 2020) et 54 % rapportent qu'ils ont des difficultés à effectuer des démarches administratives en ligne (+ 16 points). L'étude « La place du numérique dans le projet associatif 2022 », réalisée par Recherches & solidarités et Solidatech, montre que mobiliser les structures d'appui reste crucial pour les 76 % des associations éprouvant des difficultés numériques. Parmi les leviers d'action identifiés, se détachent nettement une meilleure connaissance technique et de la formation ou mise à niveau des membres de l'association peu ou pas initiés.

- Baromètre du numérique 2022 : s.421.fr/TrA9RHOM

- « La place du numérique dans le projet associatif 2022 » : s.421.fr/d0D_OvSC

